

Dispositif participatif régional sur la Transition écologique

## MA RÉGION 100% EDUCATION

### Contexte

Le dispositif "Ma Région 100% Education" est un appel à projets pour aider financièrement les lycées publics et privés à mettre en oeuvre des projets éducatifs en dehors du programme scolaire.

Les actions éducatives ne font pas partie des compétences obligatoire des régions, mais les élus du Centre-Val de Loire ont a coeur d'accompagner les lycées sur cette thématique importante pour faire des lycéens les citoyens de demain.

Cet appel à projets se décline sous différentes thématiques :

- 100% mobilités européenne et internationale
- 100% Santé
- 100% Citoyenneté
- 100% Cadre de vie participatif
- 100% Orientation
- 100% Aux Arts lycéens et Apprentis

Chaque année, la Région propose des sujets phares qui sont des sujets prégnants de la politique régionale, comme c'est le cas pour le développement durable, que nous proposons comme piste de travail depuis 2018. Les établissements sont invités à donner une coloration "verte" à leurs projets, en écho notamment à la COP Régionale lancée en 2019.

**Niveau de participation visé**

**Co-construction**

**Budget annuel moyen**

**1,8 M €**

**Axe concerné**

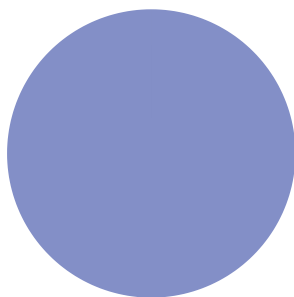
**COP et autres méthodes systémiques/englobantes pour la transition écologique et énergétique; Outils participatifs pour le climat et la TE**



### Objectifs

- ✓ Impulser des projets éducatifs dans les établissements volontaires
- ✓ Permettre à un maximum de jeunes de bénéficier d'une expérience sur différentes thématiques (mobilités, santé, citoyenneté, cadre de vie participatif).

## Les parties prenantes



160 lycées participants mais environ 80 000 jeunes bénéficiaires des actions  
(80 000)

Nombre d'initiatives / manifestations par an : **450**

## Modalités de mise en oeuvre

Les lycéens déposent une demande de subvention en année scolaire N, puis les services de la Région font voter leur dossier pour l'attribution de cette subvention en année scolaire N+1.

La subvention est versée sur le compte de l'association d'élèves demandeurs ou sur le compte du lycée (lorsque l'association n'a pas de compte ou pour des cas particuliers). Ensuite les porteurs de projets ont toute autonomie pour mettre en oeuvre leurs actions.

Ils ont 2 années scolaires pour utiliser la subvention. A la fin de ces 2 ans, un bilan financier et pédagogique est demandé pour clôturer le dossier. Des éléments de valorisation sont également attendus pour permettre de communiquer sur les projets passés.

Pilotage administratif : Direction Education Jeunesse et Sports de la Région CVL

Pilotage opérationnel: Les lycéens demandeurs, dans les lycées publics et privés

Partenaires: Les lycéens peuvent avoir recours à des partenaires du territoire, notamment des associations sur le sujet de l'éducation à l'environnement, la biodiversité, etc. ou des structures éducatives type CANOPE par exemple...



<https://www.centre-valdeloire.fr/ma-region-100-education-de-quoi-parle-t>